

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AOÛT 2015

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 19 août 2015 / Date d'affichage : 19 août 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 28 août 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Serge PAGET, Maire.

Présents : M. Serge PAGET, M. Jacques ZIRNHELT, Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD, Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET, Mme Isabelle CART, Mme Christelle MICHOUX, Mme Marie-Pierre DUJARDIN, M. Ludovic PAYEN, Mme Marine TOPS, Hervé MARCUZZI

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Geneviève AFFANI a donné pouvoir à Mme Christelle MICHOUX, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET a donné pouvoir à M. Serge PAGET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ a donné pouvoir à M. Ludovic PAYEN, M. Thierry TRONCHET a donné pouvoir à M. Jacques ZIRNHELT, M. Kevin PERRILLAT-AMEDE a donné pouvoir à Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET

Secrétaire de séance : M. Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2015-052

RYTHMES SCOLAIRES

- Participation financière au T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) pour la rentrée 2015-2016

Madame Socquet-Juglard, adjointe au Maire et rapporteur,

Rappelle qu'une délibération n° 2015-035 a été prise en date du 22 mai 2015 qui définit une participation financière des familles au T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire)

Il est rappelé que les T.A.P. n'ont pas de caractère obligatoire pour les familles.

Elle propose d'ajouter une participation financière des familles pour les activités du T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) animées par des **intervenants extérieurs qualifiés** de 15h45 à 16h30 à raison de **2 € par jour et par enfant présent (avec obligation de s'inscrire pour toute une période)** à partir de la rentrée scolaire 2015-2016

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE la participation financière des familles pour les activités du Temps d'Activité Périscolaire animées par des **intervenants extérieurs qualifiés** de 15h45 à 16h30 à **raison de 2 € par jour et par enfant présent** (avec obligation de s'inscrire pour toute une période),

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente décision.

Délibération du Conseil Municipal n°2015-053

LOGEMENT COMMUNAL

- Régularisation de consommation d'eau et d'électricité

Monsieur le Maire expose :

Un des logements communaux du bâtiment de l'école de Cordon est loué à un agent communal depuis 2012. Ce dernier a remarqué des consommations d'eau et d'électricité anormalement élevées et croissantes sur les trois années écoulées, malgré une stabilité du

nombre de personnes dans son foyer, ce qui a été corroboré par les relevés d'eau fait par le personnel communal et l'analyse des factures effectuée par les services d'EDF.

Après investigations, il s'avère que le cumulus d'eau chaude de cet appartement, vieux de 18 ans, présente des fuites continues d'eau chaude dans le circuit du fait de son entartrage. Le remplacement de l'installation en mai 2015 a permis de rétablir immédiatement une baisse très significative des consommations.

Il nous est apparu opportun de calculer et d'imputer le coût financier de la surconsommation d'eau et d'électricité de l'agent, à la commune qui est propriétaire du logement et qui a failli à l'entretien de ses installations ;

Consommation eau	Référence consommation après changement cumulus	Surconsommation due à la fuite	Surcoût facture eau	Surcoût facture assainissement	Vol eau chauffé (source Ademe: 45% de la conso)	KWH consommés (source Ademe)	Coût consommation électrique (base 0,107€/KWH)	Trop payé	
2012-2013	163	9m3 en 1,5mois --> arrondi à 75m3/an	88	63,36 €	98,56 €	39,6	1287,00	137,71 €	299,63 €
2013-2014	149		74	68,08 €	78,44 €	33,3	1082,25	115,80 €	262,32 €
2014-2015	230		155	Facturé 75m3	0	69,75	2266,88	242,56 €	242,56 €
TOTAL									804,51 €

Le surcoût total de 2012 à 2015 s'élève à **804,51 €**

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le paiement de 804,51 € à l'agent locataire de l'appartement au titre de la prise en charge des surconsommations d'eau et d'électricité dues à une installation d'eau chaude défectueuse,

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente décision.

Délibération du Conseil Municipal n°2015-054

EAU

- Mise à jour de la redevance d'eau pour le rôle 2016
- Mise à jour de la tarification de la location de compteurs pour le rôle 2016

Monsieur le Maire, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence assainissement a été transférée au S.I.A.B.S. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches) Il rappelle les tarifs validés par le Conseil Municipal pour la période de facturation 2015, et **propose de ne pas augmenter les tarifs pour le rôle 2016**

⇒ **REDEVANCE EAU**

EAU	2015	2016
Partie fixe €	80	80
0 à 35 m ³ €/m ³	3.5	3.5
35 à 120 m ³ €/m ³	0.3	0.3
>120 m ³ €/m ³	1.2	1.2

⇒ **LOCATION DE COMPTEURS**

	2015	2016
Compteur ø 15 mm :	7.35	7.35
Compteur ø 20 mm :	8.30	8.30
Compteur ø 25 mm :	18.39	18.39
Compteur ø 30 mm :	19.12	19.12
Compteur ø 40 mm :	31.20	31.20
Compteur ø 50 mm :	40.14	40.14

Tarifs en euros hors taxes

Les ouvertures ou fermetures de compteur d'eau sont facturées forfaitairement au tarif de 40 € HT par opération

En cas de non-paiement de la redevance d'eau :

- la réouverture d'un compteur suite à la mise en place de la limitation de débit sera alors facturée forfaitairement au tarif de 100 € HT,
- dès le premier envoi recommandé, des frais administratifs seront facturés au tarif de 40 € HT.

Monsieur le Maire précise que **ces tarifs sont applicables pour la période allant du 01/07/2015 au 30/06/2016.**

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la périodicité et les tarifs présentés ci-dessus.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS & QUESTIONS DIVERSES
FIN DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AOÛT 2015

Suivent les signatures, pour extrait conforme :

M. Serge PAGET
M. Jacques ZIRNHELT
M. Thierry TRONCHET <i>Absent représenté</i>
Mme Geneviève AFFANI <i>Absente représentée</i>
M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ <i>Absent représenté</i>
Mme Marie-Pierre DUJARDIN
M. Ludovic PAYEN
Mme Marine TOPS

Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD
Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET
M. Hervé MARCUZZI
M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET <i>Absent représenté</i>
Mme Isabelle CART
Mme Christelle MICHOUX
M. Kevin PERRILLAT-AMEDE <i>Absent représenté</i>